

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction
des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 29 Juin 2011

Etaient présents:

MM. Boussemart, Dissaux, Grimonprez, Lefebvre.

Etaient excusés:

Mme Darnel, MM. Andriès, Bézirard, Bocquet, Bruneel, Cacheux, Douez, Deroo, Houssin, Lefait, Leroy, Méquignon, Parent, Plancke, Schepman, Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 24-11

DECIDE :

- d'autoriser la passation d'un contrat de location longue durée d'un véhicule pour une dépense de 10.617,48 € TTC,
- d'autoriser son Président à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux articles 6135, 60622, 61551, 616 du budget du syndicat.



VOTANTS : 4

POUR : 4

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le - 4 JUIL. 2011

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

OBJET : Location Longue Durée d'un véhicule

Le recrutement imminent d'un Ingénieur rend l'acquisition d'un véhicule de service nécessaire. Il sera mis à sa disposition pour la réalisation de ses missions nécessitant de nombreux déplacements.

Une étude a été réalisée afin de savoir quelle solution est la plus avantageuse entre l'acquisition d'un véhicule et la location longue durée.

L'acquisition d'un véhicule type « Peugeot 207 » est chiffrée à 17.350 € TTC et l'entretien de ce véhicule est chiffré à 500 € TTC par an, soit une dépense de 18.850 € TTC sur une période de 3 ans.

Le loyer pour la location longue durée de ce même véhicule sur une période de 3 ans est chiffré à 266,23 € TTC par mois et l'entretien est chiffré à 28,70 € TTC par mois, soit un loyer total de 10.617,48 € TTC.

Il apparaît donc que la location longue durée est la solution la plus avantageuse, la valeur de reprise du véhicule ne couvrant pas la différence entre les deux budgets.

* * *

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- la passation d'un contrat de location longue durée d'un véhicule pour une dépense de 10.617,48 € TTC,
- la signature donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération,
- l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux articles 6135, 60622, 61551, 616 du budget du syndicat.

Vu le, 17 JUIN 2011

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX